

Accompagnateur de tourisme équestre

RNCP41108 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	334, 335
Formacode(s)	42693, 42632, 15479, 42691
Code(s) ROME	A1501, G1301, G1201, G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/07/2025
Date d'échéance	18/07/2028

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION · SIRET : 34438670100074

Partenaires habilités

47 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 47 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
A HUE ET A DIA	50922736900 014	Former
AUREL'HORSE	50846461700 028	Former
CECILE DUCRAY	40044786800 011	Former
C.E.F.T.E.R. PACA CENTRE ECOLE DE FORMATION AUX TECHNIQUES EQUESTRES REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	43465897700 013	Former
CENTRE EQUESTRE	41037102500 017	Former
CENTRE EQUESTRE D'ANTOULIN	94245154300 014	Former
CENTRE EQUESTRE DE GABAURIAS	82281045300 016	Former
CENTRE EQUESTRE DE LA TOUR	93231162400 013	Former
CENTRE EQUESTRE DES BAUGES	91339819400 013	Former
CENTRE EQUESTRE D'IDOINE (CE D'IDOINE)	89215116800 010	Former

Liste complète des 47 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41108-accompagnateur-de-tourisme-equestre/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les activités équestres recouvrent une très grande diversité de pratique (36 disciplines déléguées au sein de la Fédération Française d'Equitation) qui se développe en périphérie des domaines du sport loisir, du sport compétition, du tourisme, des activités éducatives et de la médiation animale. Au sein de ce secteur, le tourisme équestre constitue une voie privilégiée pour la découverte et la pratique des activités équestres.

Les activités de tourisme équestre accueillent 1,5 millions de personnes par an au sein des centres de tourisme équestre.

L'Accompagnateur de tourisme équestre, encadre et anime ses pratiques en conduisant des promenades et des randonnées qui s'adressent à des publics d'âge et de niveaux très variés. Il est le garant de la sécurité des pratiquants et fait découvrir les équidés, le milieu naturel et le patrimoine qui jalonne les itinéraires. Lorsqu'il n'encadre pas les activités sportives, il entretient et prépare la cavalerie et développe des projets d'activité à destination des pratiquants.

ACTIVITÉS VISÉES

L'accompagnateur de tourisme équestre encadre tous les publics. Il exerce son activité en autonomie. Conformément à l'article L. 212-1 du Code du sport, il garantit notamment la sécurité des publics dont il a la charge ainsi que des tiers concernés.

L'ATE n'est pas habilité à enseigner. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite des activités de promenades et de randonnées et aux vérifications et consignes de sécurité.

D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, l'ATE :

Pilote les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement: conception, mise en œuvre et évaluation de projets d'activités de tourisme équestre; gestion administrative et financière de la structure de tourisme équestre; accueil et information des publics de la structure de tourisme équestre; promotion et valorisation de la structure de tourisme équestre et de ses activités.

Encadre les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal: planification, préparation et organisation de la mise en œuvre de promenades et de randonnées équestres en sécurité; encadrement, animation et sécurisation des promenades et randonnées équestres adaptées aux publics et aux conditions environnementales; évaluation des activités de tourisme équestre, et réalisation de bilans

Assure l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations: gestion des soins courants des équidés; gestion de l'emploi et du convoyage de la cavalerie de tourisme équestre; entretien, maintenance et gestion des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre; éducation de la cavalerie de tourisme équestre

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser un diagnostic des potentialités du territoire et des ressources internes et externes pour favoriser le développement de la structure de tourisme équestre, en échangeant avec les acteurs locaux et en collectant et analysant les différentes informations à sa disposition, notamment sur les aspects culturels, patrimoniaux et environnementaux.

Identifier les différents publics de la structure de tourisme équestre, pour répondre à leurs besoins en recueillant des informations sur leurs caractéristiques et leurs attentes et en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Concevoir un programme d'activités pour répondre à la demande de la clientèle, y compris en situation de handicap, en définissant des objectifs, en prenant compte les orientations de la structure de tourisme équestre et en optimisant les moyens à sa disposition.

Conduire la mise en œuvre des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour assurer l'atteinte des objectifs définis en coordonnant les ressources humaines et les moyens disponibles et en procédant à des régulations et adaptations si nécessaire.

Évaluer la réalisation des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour produire des bilans internes et externes et proposer des améliorations en mesurant la satisfaction des participants et en comparant les résultats aux objectifs initiaux.

Effectuer le suivi administratif de la clientèle et des équidés pour garantir le bon fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en appliquant les procédures internes et en veillant au respect de la réglementation en vigueur (sanitaire, commercial, etc.).

Gérer le budget des activités de la structure de tourisme équestre pour assurer leur rentabilité en établissant des

prévisionnels, en contrôlant les dépenses et les stocks et en réalisant des encaissements.

Accueillir les publics pour les informer sur le projet, les activités et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en adoptant une communication adaptée à ses interlocuteurs, en utilisant les supports de communication et d'information à sa disposition et en portant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de handicap.

Sensibiliser les pratiquants au bien-être des équidés et aux bonnes pratiques pour améliorer leur expérience et favoriser une relation respectueuse et éthique avec les animaux en expliquant les besoins fondamentaux des équidés, leurs comportements et leur mode de vie et les règles de sécurité.

Mettre en valeur les activités et les services de la structure de tourisme équestre auprès de ses clients pour optimiser la fréquentation en utilisant des argumentaires ciblés.

Prospecter de nouveaux pratiquants afin de développer la clientèle de la structure de tourisme équestre en diffusant l'offre d'activité au moyen d'outils et de canaux de communication adaptés.

Assurer la représentation de la structure de tourisme équestre pour développer sa notoriété en s'appuyant sur le tissu local, les médias et des partenaires commerciaux (Tour opérateur, agence de voyage, etc.).

Définir les objectifs d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour proposer une expérience agréable et sécurisée aux pratiquants en prenant en compte le projet de la structure et les caractéristiques des publics, y compris en situation de handicap, des équidés et de l'environnement.

Concevoir des itinéraires de tourisme équestre pour assurer le bon déroulement des promenades et randonnées équestres dans le respect des objectifs fixés en mobilisant les techniques d'orientation, ses connaissances de l'environnement et en prévenant les risques potentiels.

Prévoir l'organisation logistique de la promenade ou de la randonnée équestre, pour assurer un déroulement optimal en vérifiant l'intégrité des équidés et leur adaptation à l'activité ainsi que l'adéquation du matériel.

Accompagner des promenades et randonnées équestres pour optimiser l'agrément des participants en vérifiant leurs capacités équestres, en utilisant des consignes et des procédures garantissant la sécurité et l'intégrité des publics, y compris en situation de handicap.

Animer une promenade et une randonnée équestre pour enrichir l'expérience des pratiquants en valorisant la relation avec les équidés et les aspects touristiques, culturels et écologiques.

Adapter son intervention et l'itinéraire pour faire face aux imprévus et prendre en compte les capacités des pratiquants en prenant en compte les évolutions du contexte et en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin.

Analyser le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée équestre et la satisfaction des publics pour évaluer l'atteinte des objectifs en interrogeant sa pratique et en exploitant les informations collectées auprès des participants et de l'équipe d'encadrement.

Produire le bilan d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour rendre compte et alimenter le processus d'amélioration continue en valorisant les réussites et en proposant des remédiations.

Évaluer l'état des équidés pour identifier les mesures à prendre pour maintenir leur disponibilité et préserver leur bien-être en mobilisant les connaissances et les techniques adaptées.

Assurer les soins courants des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale, en appliquant les gestes et les mesures sanitaires adaptés à leurs besoins et en faisant appel aux professionnels compétents.

Planifier l'emploi de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau d'éducation, le comportement et les risques d'emploi.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.

Évaluer l'état du matériel et des installations pour identifier les réparations ou remplacements nécessaires en prenant en compte les normes et les préconisations existantes en matière de sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.

Assurer l'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir un fonctionnement sécurisé et adapté aux activités de la structure en respectant les procédures internes en vigueur.

Concevoir le programme de travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en fixant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé, de l'utilisation visée et de la connaissance de ses modes d'apprentissage.

Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de maintenir son niveau d'éducation et sa condition physique en utilisant les techniques équestres adaptées et en respectant son intégrité.

Évaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en se

référant aux étapes de la progression de l'éducation d'un équidé et en s'appuyant sur des critères objectifs.

Blocs de compétences

RNCP41108BC01 — Piloter les activités et les projets de la structure de tourisme équestre pour en assurer le développement.

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser un diagnostic des potentialités du territoire et des ressources internes et externes pour favoriser le développement de la structure de tourisme équestre, en échangeant avec les acteurs locaux et en collectant et analysant les différentes informations à sa disposition, notamment sur les aspects culturels, patrimoniaux et environnementaux

Identifier les différents publics de la structure de tourisme équestre, pour répondre à leurs besoins en recueillant des informations sur leurs caractéristiques et leurs attentes et en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap

Concevoir un programme d'activités pour répondre à la demande de la clientèle, y compris en situation de handicap, en définissant des objectifs, en prenant compte les orientations de la structure de tourisme équestre et en optimisant les moyens à sa disposition.

Conduire la mise en œuvre des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour assurer l'atteinte des objectifs définis en coordonnant les ressources humaines et les moyens disponibles et en procédant à des régulations et adaptations si nécessaire.

Évaluer la réalisation des projets d'activité de la structure de tourisme équestre pour produire des bilans internes et externes et proposer des améliorations en mesurant la satisfaction des participants et en comparant les résultats aux objectifs initiaux.

Effectuer le suivi administratif de la clientèle et des équidés pour garantir le bon fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en appliquant les procédures internes et en veillant au respect de la réglementation en vigueur (sanitaire, commercial, etc.)

Gérer le budget des activités de la structure de tourisme équestre pour assurer leur rentabilité en établissant des prévisionnels, en contrôlant les dépenses et les stocks et en réalisant des encaissements

Accueillir les publics pour les informer sur le projet, les activités et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre, en adoptant une communication adaptée à ses interlocuteurs, en utilisant les supports de communication et d'information à sa disposition et en portant une attention particulière aux besoins des personnes en situation de handicap.

Sensibiliser les pratiquants au bien-être des équidés et aux bonnes pratiques pour améliorer leur expérience et favoriser une relation respectueuse et éthique avec les animaux en expliquant les besoins fondamentaux des équidés, leurs comportements et leur mode de vie et les règles de sécurité.

Mettre en valeur les activités et les services de la structure de tourisme équestre auprès de ses clients pour optimiser la fréquentation en utilisant des argumentaires ciblés.

Prospecter de nouveaux pratiquants afin de développer la clientèle de la structure de tourisme équestre en diffusant l'offre d'activité au moyen d'outils et de canaux de communication adaptés.

Assurer la représentation de la structure de tourisme équestre pour développer sa notoriété en s'appuyant sur le tissu local, les médias et des partenaires commerciaux (Tour opérateur, agence de voyage, etc.)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production et soutenance d'un rapport incluant le bilan du stage et la conception, la conduite et la valorisation d'un projet d'activité dans le domaine du tourisme équestre

RNCP41108BC02 — Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les objectifs d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour proposer une expérience agréable et sécurisée aux pratiquants en prenant en compte le projet de la structure et les caractéristiques des publics, y compris en situation de handicap, des équidés et de l'environnement.

Concevoir des itinéraires de tourisme équestre pour assurer le bon déroulement des promenades et randonnées équestres dans le respect des objectifs fixés en mobilisant les techniques d'orientation, ses connaissances de l'environnement et en prévenant les risques potentiels.

Prévoir l'organisation logistique de la promenade ou de la randonnée équestre, pour assurer un déroulement optimal en vérifiant l'intégrité des équidés et leur adaptation à l'activité ainsi que l'adéquation du matériel.

Accompagner des promenades et randonnées équestres pour optimiser l'agrément des participants en vérifiant leurs capacités équestres, en utilisant des consignes et des procédures garantissant la sécurité et l'intégrité des publics, y compris en situation de handicap.

Animer une promenade et une randonnée équestre pour enrichir l'expérience des pratiquants en valorisant la relation avec les équidés et les aspects touristiques, culturels et écologiques.

Adapter son intervention et l'itinéraire pour faire face aux imprévus et prendre en compte les capacités des pratiquants en prenant en compte les évolutions du contexte et en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin.

Analyser le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée équestre et la satisfaction des publics pour évaluer l'atteinte des objectifs en interrogeant sa pratique et en exploitant les informations collectées auprès des participants et de l'équipe d'encadrement.

Produire le bilan d'une promenade ou d'une randonnée équestre pour rendre compte et alimenter le processus d'amélioration continue en valorisant les réussites et en proposant des remédiations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production et soutenance d'un dossier road book présentant 4 itinéraires conduits.

Mise en situation professionnelle "Conduite d'une sortie équestre en sécurité".

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- totaliser au minimum 15 journées de randonnée validées sur le carnet électronique de randonnée ;
- produire l'attestation de réussite au test portant sur l'organisation et la conduite d'une randonnée équestre délivrée par le coordonnateur de la formation.
- produire l'attestation de réussite au module « prévention et lutte contre les violences sexuelles » obtenue sur le Campus FFE.

RNCP41108BC03 — Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre ainsi que l'entretien du matériel et des installations

LISTE DE COMPÉTENCES

Évaluer l'état des équidés pour identifier les mesures à prendre pour maintenir leur disponibilité et préserver leur bien-être en mobilisant les connaissances et les techniques adaptées.

Assurer les soins courants des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale, en appliquant les gestes et les mesures sanitaires adaptés à leurs besoins et en faisant appel aux professionnels compétents.

Planifier l'emploi de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau d'éducation, le comportement et les risques d'emploi.

Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité.

Évaluer l'état du matériel et des installations pour identifier les réparations ou remplacements nécessaires en prenant en compte les normes et les préconisations existantes en matière de sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers.

Assurer l'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir un fonctionnement sécurisé et adapté aux activités de la structure en respectant les procédures internes en vigueur.

Concevoir le programme de travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en fixant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé, de l'utilisation visée et de la connaissance de ses modes d'apprentissage.

Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de maintenir son niveau d'éducation et sa condition physique en utilisant les techniques équestres adaptées et en respectant son intégrité.

Évaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en se référant aux étapes de la progression de l'éducation d'un équidé et en s'appuyant sur des critères objectifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique "gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités de tourisme équestre"

Mise en situation professionnelle "Démonstration technique commentée"

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- produire l'attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé obtenue sur le Campus FFE ;

- produire l'attestation de réussite au QCM Connaissances générales Accompagnateur de tourisme équestre obtenue sur le Campus FFE.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier s'exerce la plupart du temps dans des entreprises équestres relevant des champs de l'agriculture, du sport et des loisirs ou du tourisme. L'Accompagnateur de tourisme équestre intervient au sein de toutes entreprises et structures équestres, publiques ou privées, à but non lucratif ou commercial. L'effectif de ces entreprises varie en général entre 1 et 10 salariés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Accompagnateur de tourisme équestre
Guide de tourisme équestre
Animateur soigneur
Responsable d'écurie
Dirigeant d'un centre de tourisme équestre

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier visé relève des 3 réglementations suivantes:

Encadrement professionnel des APS

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes.

Article L212-1 du code du sport

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) »

Transport d'animaux vivants

Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le CCTROV (Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés Domestiques et de Volailles).

Le Ministère de l'Agriculture établit une liste des diplômes titres ou certificats valant dispense du CCTROV, et reconnaît le titre à finalité professionnelle "Accompagnateur de tourisme équestre" comme valant dispense par l'arrêté du 14 janvier 2022

Détention d'équidés

Cette réglementation résultant de la publication du décret 2022-1012 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023. Ce texte prévoit notamment la mise en œuvre d'un « certificat d'engagement et de connaissance » obligatoire pour les détenteurs d'équidés.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Élevée (4/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.

Facteurs principaux

Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale

Salaire médian (mensuel)	1 985 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	75 050
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Préalablement à leur entrée en formation, les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :

- Être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;

ET

Cas général :

- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;

Lorsque la formation se déroule en apprentissage :

- Être âgé de 17 ans minimum ;
- Totaliser 3 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;

ET

- Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests suivants : test technique à cheval et test d'orientation pédestre

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Certification par la voie des blocs de compétence

- Être détenteur de l'attestation de stage de mise en situation professionnelle

Certification par examen composé d'épreuves ponctuelles

- être titulaire d'une certification de niveau 5 minimum ou équivalent dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifier de 36 mois d'activité professionnelle continue dans le champ du tourisme équestre,

OU

- justifier de 36 mois d'activité professionnelle continue ou non dans des fonctions d'animation ou d'enseignement dans le champ du tourisme équestre ;

ET

- être âgé de 18 ans minimum ;
- être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation ;
- être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;

Certification par la validation des acquis de l'expérience

- justifier de 12 mois soit 1607 heures d'activités professionnelles ou bénévoles continues ou non en rapport direct avec la certification demandée

- être âgé de 18 ans minimum ;
- être titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation ;
- être titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent ;

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé :

- du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'Etat, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ;
- de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes :

o Evaluation de l'épreuve du BC1 :

- + être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du tourisme équestre ;
- + l'un des membres peut être dispensé de ces conditions si c'est un personnel technique et pédagogique du ministère chargé des sports.

o Evaluation des épreuves du BC2 :

- + être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du tourisme équestre.

o Evaluation des épreuves du BC3 :

- + être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du tourisme équestre ;
- + l'un des membres évaluant l'épreuve A du BC3 peut être dispensé de ces conditions s'il exerce la profession de maréchal ferrant ou de vétérinaire.

(*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE.

Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés.

Les agents de la Direction Technique Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury.

Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent

être membres du jury.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé:

- du Directeur technique national de l'équitation, fonctionnaire d'Etat, ou de son représentant, membre extérieur*, Président du jury ;

- de membres extérieurs* répondant aux conditions suivantes :

o Evaluation de l'épreuve du BC1 :

+ être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du tourisme équestre ;

+ l'un des membres peut être dispensé de ces conditions si c'est un personnel technique et pédagogique du ministère chargé des sports.

o Evaluation des épreuves du BC2 :

+ être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du tourisme équestre.

o Evaluation des épreuves du BC3 :

+ être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité, d'une certification de niveau 4 au minimum permettant l'encadrement des activités équestres au sens de l'article L212-1 du code du sport et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine du tourisme équestre ;

+ l'un des membres évaluant l'épreuve A du BC3 peut être dispensé de ces conditions s'il exerce la profession de maréchal ferrant ou de vétérinaire.

(*) Membre extérieur : personne sans lien de subordination avec la FFE.

Parmi les membres du Jury répondant aux conditions précisées ci-dessus, une proportion d'au moins 25% doit être constituée de représentants des professionnels du secteur, à parité employeurs et salariés.

Les agents de la Direction Technique Nationale, fonctionnaires de catégorie A, sont membres de droit du jury.

Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 867 €
Selon la branche	5 900 € – 7 967 €
Prise en charge	Branches concernées
6 867 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 967 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 000 €	CPNEFP hôtellerie de plein air
6 600 €	CPNE des entreprises équestres
5 900 €	CPNEF des organismes de tourisme

Base légale

Date de décision	18/07/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/07/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	156	5	88 %	—
2023	163	8	90 %	45 %
2022	145	14	82 %	49 %
2021	187	0	94 %	55 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36133

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36133, RNCP37148, RNCP40034

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41108/>

Où se former

Formations référencées	48
Organismes	24
Régions couvertes	12
Prix indicatif	980 € – 8 645 €
Durée	70 – 819 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	3
Régions couvertes	3
Départements couverts	4
Organismes certifiés Qualiopi	3
Sessions	de 08/2026 à 11/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	103
Parcours menés à terme	70
Taux d'achèvement	68 %
Période	08/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	119
Montant total engagé	463 742 €
Coût moyen par dossier	3 897 €
Durée moyenne	440 h
Période	08/2025 – 08/2026
France compétences	67 %
Reste à charge titulaire	19 %
France Travail	14 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.